



CARTE SCOLAIRE 1^{er} degré 2022 **Après CTSD du 24 et CDEN du 25 janvier 2022**



Carte scolaire : affichage en trompe-l'oeil

Rentrée 2022 en Meuse pour le 1er degré :

Avec une baisse de 462 élèves pour la rentrée prochaine (baisse de 1 000 élèves en 3 ans), pour garder le même taux d'encadrement P/E (professeur/élève) que cette année, le département aurait dû rendre 31 postes !

Un gros travail sur la restructuration des écoles se fait depuis plusieurs années. Dès que l'on passe la barre symbolique des 4 classes, l'école est fortement fragilisée. Or 71% des écoles meusiennes ont moins de 4 classes... 71% des directeurs n'ont pas de décharge fixe !

Le DASEN a indiqué que 28 écoles ont reçu un courrier d'alerte pour effectif faible mais pour lesquelles une fermeture n'a pas été proposée.

SE-UNSA

2 ter, rue Gilles de Trèves
55 000 BAR LE DUC
03.29.45.16.35
55@se-unsas.org
www.se-unsas-55.org

Direction d'école

L'augmentation des décharges déjà commencée l'année dernière, se poursuit à la rentrée 2022. Au niveau de la Meuse, l'équivalent d'un peu plus de 2 postes budgétaires permettront d'augmenter la décharge de 25 écoles les faisant passer de 1/4 de décharge à 1/3 de décharge (écoles de 6 et 7 classes)

Cette augmentation du taux de décharge est le résultat des négociations entamées depuis plusieurs années par le SE-Unsa avec le ministère. Cette augmentation des quotités de décharge ne peut être accueillie que positivement. Toutefois on ne peut s'en contenter, et les négociations doivent être poursuivies.

Il est également à noter la création d'un poste de directeur référent, qui pourrait éventuellement se décliner en deux 1/2 postes (1/2 poste pour le nord meusien, et 1/2 poste sud meusien).

Circonscription de BAR LE DUC

-1 -0,17	ANCERVILLE primaire Les Chevreuils Décharge direction
- 1	BAR-LE-DUC primaire Jean Errard
-1	BAR-LE-DUC maternelle Bugnon
-1	BAR-LE-DUC primaire Gaston Thiébaud Abandon de la mesure en CDEN suite à l'intervention du SE-Unsa
-1	BAR-LE-DUC élémentaire Camille Claudel ULIS
+1	LONGEVILLE-EN-BARROIS primaire François Laux ULIS
+1	REVIGNY-SUR-ORNAIN : PAC 2

Circonscription de VERDUN

-1	SOMMEDIÈUE primaire (la décharge de direction de 0,25 est maintenue pour la rentrée 2022)
-1	DUGNY-SUR-MEUSE primaire Pierre Méchin
-1	VERDUN maternelle Jules Ferry (la décharge de direction de 0,25 est maintenue pour la rentrée 2022)
-1	RPI : LES MONTHAIROIS / TILLY-SUR-MEUSE / VILLERS-SUR-MEUSE fermeture à TILLY Abandon de la mesure
-1	VERDUN primaire Danielle Mitterrand : PAC 3
-1	VERDUN élémentaire Jules Ferry : ULIS
+1	BELLEVILLE-SUR-MEUSE élémentaire Maginot : ULIS
+1	VERDUN primaire Porte de France : Unité d'enseignement maternelle Autisme Externalisée
+1	VERDUN primaire Porte de France : implantation à titre provisoire pour 2022/2023
+1	VERDUN élémentaire Louise Michel
+1	THIERVILLE-SUR-MEUSE élémentaire village : PAC 2
=	PIERREFITTE-SUR-AIRE / maintien à titre définitif de la classe implantée à titre provisoire en 2021/2022
=	VERDUN élémentaire Jules Ferry : maintien à titre définitif de la classe implantée à titre provisoire en 2021/2022

Circonscription de COMMERCY

-1	COMMERCY primaire Château Moulin Abandon de la mesure en CDEN suite à l'intervention du SE-Unsa
-0,17	Décharge direction
-1	LEROUVILLE primaire Cité Gérard
-1	RIGNY LA SALLE primaire Abandon de la mesure
-1	SORCY-SAINT-MARTIN primaire
-1	VIGNOT primaire Abandon de la mesure en CDEN suite à l'intervention du SE-Unsa
-1	COMMERCY élémentaire Capucins PAC2
+1	MAXEY-SUR-VAISE primaire
=	SAINT-MIHIEL primaire La Halle maintien à titre définitif de la classe implantée à titre provisoire en 2021/2022

Circonscription de STENAY

-1	BUZY-DARMONT primaire
-1	SPINCOURT primaire
-1	STENAY élémentaire Albert Toussaint
+1	STENAY maternelle Les Courlis : implantation à titre provisoire pour 2022/2023

Postes hors classes

- retrait d'un poste d'itinérant poste nord meusien
- Implantation d'un poste de conseiller pédagogique mission formation continue
- Implantation d'un poste de directeur référent (0,5 nord + 0,5 sud)
- Implantation de 3 2 postes de titulaires remplaçants BC (Brigade congé pour installer potentiellement 9 6 étudiants en responsabilité 1/3 temps)

Modification de nature de poste :

- CONTRISSON primaire : transformation d'un poste d'enseignant maître formateur en un poste d'adjoint
- SAINT-MIHIEL primaire Les Avrils : transformation d'un poste d'enseignant maître formateur en un poste d'adjoint
- MAXEY-SUR-VAISE primaire Des sources de la Vaise : transformation d'un poste d'adjoint en un poste d'enseignant maître formateur
- VAUCOULEURS primaire Des bords de la Meuse : transformation d'un poste d'adjoint en un poste d'enseignant maître formateur
- STENAY maternelle Les Courlis : transformation d'un poste d'adjoint en un poste d'enseignant maître formateur
- BELLEVILLE-SUR-MEUSE élémentaire Maginot : transformation d'un poste d'enseignant maître formateur en un poste d'adjoint

Création de fléchage Allemand

- ANCERVILLE primaire les Chevreuils
- COUSANCES-LES-FORGES élémentaire Les Fusains
- HAIRONVILLE primaire La Vallée de la Saulx
- SAVONNIERE-EN-PERTHOIS primaire

Décharges de direction : l'augmentation de la rentrée 2022

La déclinaison de l'augmentation de décharges de direction pour la rentrée 2022 est désormais connue. Pour le SE-Unsa, il s'agit d'une nouvelle étape positive, à laquelle il manque une programmation pluriannuelle afin de répondre aux besoins criants et connus.

Le ministère de l'Éducation nationale avait annoncé en octobre qu'une nouvelle augmentation des décharges de direction serait effective à la rentrée 2022. L'enveloppe et la répartition de ces nouvelles décharges ont été dévoilées le 15 décembre 2021 lors du Comité technique ministériel (CTMen).

Les écoles concernées à la rentrée 2022

L'augmentation de décharge à la rentrée 2022 concernera les écoles de :

- 6 classes, qui passeront d'une décharge de 0,25 à 0,33 ;
- 7 classes, qui passeront d'une décharge de 0,25 à 0,33 ;
- 12 classes, qui passeront d'une décharge de 0,5 à une décharge totale ;
- 13 classes élémentaires, qui passeront d'une décharge de 0,75 à une décharge totale.

Nombre de classes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13 élém	13 mater	14 et plus
Décharge rentrée 2021	6 j/an	12 j/an		0,25	0,25	0,25	0,25	0,33	0,50	0,50	0,50	0,50	0,75		1
Décharge rentrée 2022	6 j/an	12 j/an		0,25	0,25	0,33	0,33	0,33	0,50	0,50	0,50	1			1

L'augmentation du volume de décharges est une réelle avancée pour de nombreux directeurs et directrices. 1 250 à 1 300 emplois seront ainsi dévolus à cette augmentation de décharge à partir de la rentrée 2022.

Pour rappel, l'augmentation des décharges à la rentrée 2021 équivalait à 600 emplois. En deux années, plus de 1 800 emplois seront consacrés à l'amélioration du régime de décharge.

Le SE-Unsa reconnaît ces améliorations qui font suite à de nombreuses années de mobilisations et d'actions. Mais les besoins sont encore beaucoup plus élevés.

Décharge de direction : impact de l'augmentation sur les écoles de Meuse

LONGEVILLE-EN-BARROIS primaire FRANCOIS LAUX	+ 0,08
BAR-LE-DUC maternelle COCTEAU	+0,08
BAR-LE-DUC élémentaire BUGNON-ROSTAND	+ 0,08
BAR-LE-DUC primaire EDMOND LAGUERRE	+ 0,08
BAR-LE-DUC primaire GASTON THIEBAUT	+ 0,08
LIGNY-EN-BARROIS élémentaire RAYMOND POINCARE	+ 0,08
REVIGNY-SUR-ORNAIN primaire PERGAUD-PAGNOL	+ 0,08
COMMERCY élémentaire DES CAPUCINS	+ 0,08
GONDRECOURT-LE-CHATEAU primaire LA PETITE MEUSIENNE	+ 0,08
MAXEY-SUR-VAISE primaire DES SOURCES DE LA VAISE	+ 0,08
PAGNY-SUR-MEUSE élémentaire CENTRE	+ 0,08
SAINT-MIHIEL primaire LES AVRILS	+ 0,08
SAMPIGNY primaire DU PONT DES ARTS	+ 0,08
RIGNY-LA-SALLE primaire DES RIVES DE LA BEAUMELLE	+ 0,08
BOULIGNY élémentaire ROBESPIERRE	+ 0,08
CLERMONT-EN-ARGONNE élémentaire	+ 0,08
EIX primaire JEAN DE LA FONTAINE	+ 0,08
ETAIN maternelle LE PETIT PRINCE	+ 0,08
MONTMEDY élémentaire GEORGES BRASSENS	+ 0,08
ROUVROIS-SUR-OTHAIN primaire	+ 0,08
BELLEVILLE-SUR-MEUSE élémentaire MAGINOT	+ 0,17
FRESNES-EN-WOEVRE maternelle LES ROCANDOLLES	+ 0,08
PIERREFITTE-SUR-AIRE primaire DU BONH'AIRE	+ 0,08
SOUILLY primaire LIGIER RICHIER	+ 0,08
VERDUN élémentaire JULES FERRY	+ 0,08
VERDUN primaire PORTE DE FRANCE	+ 0,08
VERDUN primaire GLORIEUX	+ 0,08

